



## Avis d'attribution

Procédure Adaptée  
Accord-cadre de Travaux

**AT AC-TOITURES-2023-01**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : **Ville de Bergerac.**

Correspondant : Elora FAUJANET, Assistante administrative Commande Publique,

19 rue neuve d'Argenson, 24100 Bergerac - Tél. : 05 53 74 66 66 - Courriel : [efaujanet@bergerac.fr](mailto:efaujanet@bergerac.fr)

Site internet : <https://www.bergerac.fr> - Profil d'acheteur : <https://demat-ampa.fr>

**Objet de l'accord-cadre** : Travaux d'entretien et de réfection de toitures de bâtiments communaux

- **Lot 1 – Couverture Tuile/Ardoise**: montant annuel maximum de 250 000,00 € HT
- **Lot 2 – Bac Acier** : montant annuel maximum de 250 000,00 € HT
- **Lot 3 – Étanchéité** : montant annuel maximum de 250 000,00 € HT
- **Lot 4 – Désamiantage** : montant annuel maximum de 250 000,00 € HT

**Objet des travaux et lot concerné par le marché subséquent** : Lot n°1 – Tuile / ardoise  
Réfection de la toiture des classes de l'école Pauline KERGOMARD

**Type de procédure** : Procédure Adaptée

**Critères d'attribution** : *Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.*

- Prix des prestations : 50 %
- Valeur technique : 20 %
- Délai : 20 %

Le marché subséquent sus mentionné a été attribué à l'entreprise **DORDOGNE TOITURES**, ZAE du Roc de la Peyre, 24240 Sigoulès pour un montant de 42 245,00 € HT.

Les travaux devront être réalisés pendant les vacances scolaires d'été et impérativement terminés avant le 21 août 2023.

**Date d'attribution du marché subséquent** : Le 17 avril 2023

### Voies et délais de recours :

*Conformément à la réglementation, possibilité de contester les décisions prises dans le cadre de la présente consultation, en déposant auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux (9 rue Tastet, 33 000 Bordeaux – Tel : 05 56 99 38 00 – Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr ) :*

- *soit un recours en référé contractuel après la signature du marché, dans les trente et un jours qui suivent la date publication de l'avis d'attribution du marché, conformément aux articles L. 551-13 à L. 551-23 du Code de justice administrative.*
- *soit un recours en contestation de la validité du contrat dans les deux mois qui suivent la publication de l'avis d'attribution.*

**Date d'envoi du présent avis à la publication** : Le 17 avril 2023

Les documents communicables de l'accord-cadre sont disponibles auprès de Elora FAUJANET – 05 53 74 65 81